



Contestation mandat simple

Par **Prof25**, le **20/05/2014** à **15:43**

J'ai signé un mandat simple avec une agence (1 exemplaire dont on m'a remis une photocopie) pour une maison en indivision. 24h après l'agence me communique une offre d'un marchand de bien au prix du mandat. Celui-ci s'avère, après enquête de ma part, être la société d'un cogérant de l'agence. Nous ne souhaitons pas mes frères et soeurs et moi vendre à un professionnel qui va partager le terrain et faire construire on ne sait quoi (malgré des assurances verbales). Puis-je refuser cette offre, puis-je casser le mandat?

Merci

Par **Legalacte**, le **20/05/2014** à **17:48**

Bonjour,

A partir du moment où l'agence vous a fourni un acheteur au prix convenu, vous ne pouvez pas le refuser, sauf si ,vous avez ajouté dans le contrat des clauses suspensives.

En cas de refus de la vente, l'agence peut vous obliger à lui payer sa commission.